

valaient environ \$30, la compagnie avait près de 8,000 actionnaires. Ces chiffres me sont restés des témoignages au comité. Au prix de \$30 l'action y a-t-il eu une augmentation sensationnelle du nombre des actionnaires? Non, monsieur le président. D'où est venu l'argent nouveau? D'achats considérables. Il y eut des compagnies pétrolières, des fournisseurs de pipelines, des fonds syndicaux, des fonds de pension et ainsi de suite pour réunir environ 12,000 actionnaires, et il y a aujourd'hui près de 14,000 actionnaires.

Il n'y a pas de preuves concluantes indiquant que le petit portefeuilliste est tenu à l'écart. S'il est tenu à l'écart aujourd'hui, il était apparemment tenu à l'écart lorsque la valeur des actions était dans les \$30, parce que le petit portefeuilliste n'était pas intéressé alors non plus. Voilà le nœud du problème. Quelles sont les autres craintes à part celle que le petit portefeuilliste canadien soit tenu à l'écart? Une de mes préoccupations était que les actions sont souvent fractionnées pour rehausser la valeur des actions existantes et pour augmenter les profits des actionnaires. Cela n'a peut-être aucun fondement, et je sais que les grandes entreprises fractionnent constamment leurs actions, mais cette société se voit malheureusement obligée de demander au Parlement le privilège de fractionner ses actions.

• (6.30 p.m.)

Cette société transporte du pétrole au-delà d'une frontière provinciale. Aussi le Parlement doit-il être saisi de sa demande. Le Parlement lui a donné un monopole, et il n'est que juste qu'elle nous explique si elle essaye d'en tirer un plus grand profit pour elle-même ou si elle permet à plus de Canadiens de partager ses bénéfices.

Songez au nombre d'actions émises. Je crois savoir que son trésor en comprend 40 millions, alors qu'elle en offre en vente seulement un peu plus de 5 millions. Le parrain du bill peut me reprendre si j'ai tort, car je n'en parle que de mémoire. La société a-t-elle l'intention d'émettre plus d'actions? Non. Elle a l'intention de garder 35 millions d'actions dans son trésor. Elle veut les multiplier par cinq, ce qui lui en procurera 175 millions pour son bas de laine, en prévision des mauvais jours. Je suis peut-être un capitaliste peu éclairé, mais c'est ce que je crois comprendre. Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur l'Orateur, que ce montant constitue une belle réserve au cas où un autre pipeline serait construit ou au cas où, dans l'Ouest du Canada, nous n'aurions plus un jour de

pétrole et où nous ne pourrions plus en expédier dans l'Est du Canada par cette voie.

Je souscris à l'idée que l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) a voulu exprimer dans la modification qu'il a proposée. La compagnie demande la permission de fractionner ses actions. Pourquoi fractionner des actions non encore émises? A quoi cela servira-t-il? Lorsqu'ils ont comparu devant le comité, les administrateurs ont dit qu'ils n'avaient pas l'intention d'émettre de nouvelles actions. D'après ce que je peux voir, le fractionnement d'actions non encore émises servirait à intensifier considérablement les placements.

Examinons les actions émises. Qu'en adviendra-t-il? Elles sont subdivisées en cinq et leur prix est porté à \$18. On dit souvent, dans le cas d'un monopole assuré, d'une société fonctionnant à presque 100 p. 100 de sa capacité, comme celle-là, que la valeur des actions ne restera pas longtemps à \$18. Elles se mettront à augmenter. Qui en bénéficiera? Les propriétaires actuels, ou les actionnaires. Le président de la compagnie possède personnellement quelque 3,500 actions. Un joli montant. Si elles augmentent de \$5 par action, les frais de présentation de ce bill au Parlement auront été remboursés.

L'*Imperial Oil*, qui possède près de 25 p. 100 des actions, ne verrait aucun inconvénient au fractionnement des actions parce que 25 p. 100 de 5 millions d'actions font 125,000 actions—je crois que je me trompe dans mes calculs. Cela équivaudrait à 1,250,000 actions.

Une voix: Qu'est-ce qu'un million?

M. Horner (Acadia): C'est beaucoup d'argent, pour moi, et je suis sûr qu'il en est de même pour l'*Imperial Oil*. Cette société n'y verrait aucun inconvénient car un léger mouvement dans la valeur des actions renforcerait sa position. Je parle ouvertement à ce sujet. Ce bill ira assurément au comité. Je consigne mes craintes au compte rendu pour que les membres du comité puissent apaiser mes craintes à coup de preuves multiples. S'ils parviennent à me convaincre que mes craintes sont dénuées de fondement, que ni l'*Imperial Oil* ni les autres grandes sociétés de placement ne rehausseront leur position, j'adopterai peut-être une opinion différente.

On nous avait dit qu'il y avait plus de 37 actionnaires détenant plus de 10,000 actions. Mais on ne nous avait pas dit combien en détenaient moins de 37 et c'est le chiffre qui m'intéresse parce que tout l'objet de la mesure, c'est d'assurer la participation du petit